

COMMUNE DE FARAMANS

Comptes-rendus du Conseil Municipal

SEANCE DU 25 MARS 2021 à 20h00

1 - Cession de parcelles

M. le Maire propose au Conseil Municipal de vendre à la société "Evally Promotion" les parcelles que la commune possède sur la zone appelée au PLUI OAP4 (Orientation d'Aménagement et de Programmation). Il s'agit des parcelles cadastrées AH 31 à 34, à Chantemerle, d'une contenance totale de 14 328 m². La société se chargera d'aménager la zone, facilitant ainsi de futures opérations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à cette vente.

SEANCE DU 4 MAI 2021 à 20h00

Absente : A.-L. Dubois.

1 - Extension du réseau électrique par Free Mobile

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'implantation, par la société "Free Mobile", d'un relais de radiotéléphonie sur la parcelle cadastrée AI 123, au Lot. Cette réalisation entre dans le cadre du projet "NewDeal" visant à couvrir les zones blanches et bénéficiera à tous les opérateurs de téléphonie mobile.

Une alimentation électrique de 12 kVA est requise et l'extension du réseau sera à la charge de Free Mobile.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Free Mobile à réaliser l'extension du réseau électrique nécessaire à ce projet.

2 - Camping municipal : approbation du règlement intérieur et des tarifs 2021

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le règlement intérieur et les tarifs 2021 du camping des Eydoches établis par M. Serge Perrin, délégataire par délibération en date du 17 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur et les tarifs proposés.

Comptes-rendus du Conseil Municipal des Enfants

SEANCE DU 16 MARS 2021

1. INTERVENTION DE M. LE MAIRE

Suite aux courriers écrits lors de la dernière réunion, M. Le Maire est venu donner des réponses :

Installation d'un abri devant l'école primaire :

M. Le Maire explique aux enfants qu'il n'est pas raisonnable de construire un abri devant la façade de la mairie qui vient d'être rénovée.

Installation de nichoirs :

M. le Maire trouve le projet très intéressant mais il faut demander l'autorisation à la Communauté de Communes pour les installer sur la base de loisirs. Il va se charger de faire la demande.

Création d'un pumtrack :

M. le Maire considère que ce projet est intéressant pour donner une nouvelle activité sur la base de loisirs mais il explique concrètement aux élus qu'il ne peut pas être financé ni par le CME ni par la commune. Il va se charger d'étudier les différentes demandes d'aide qu'il peut obtenir : (Département, Région, Etat ou autres.)

G. Jouvhomme se chargera de demander des devis. Ce projet ne pourra pas être réalisé cette année.

2. REFLEXION SUR LES AUTRES IDEES

- 2.1. Crédit de trottoirs, de ralentisseurs :

M. Le Maire explique que le conseil municipal d'adultes va se pencher sur un plan de circulation dans le village.

- 2.2. Journée propre :

Au vu de la crise sanitaire, il faut se renseigner sur la possibilité de réaliser une telle journée.

- 2.3. Installer des poubelles dans le village :

Certains jeunes élus s'interrogent sur l'utilité de mettre des poubelles car certaines personnes posent leurs déchets à côté.

M. Le Maire explique que le conseil municipal d'adultes envisage de poser des poubelles au village et vers les nouveaux arrêts de bus.

2.4. Installer des casiers dans le couloir de l'école primaire :

Suite à la demande d'un élève qui voudrait faire installer des casiers dans le couloir, la majorité des élus trouvent que l'installation de ces casiers n'est pas utile et difficile à réaliser. Une réponse sera donnée à l'élève concerné.

3. QUESTIONS DIVERSES

Les employés sont en train de poser les panneaux de basket. Dépense effectuée 170€.

4. REMISE DES MEDAILLES

Les élus adultes ont remis les médailles aux 3 nouveaux élus : Enzo, Julian et Morgan ainsi qu'à Jordane et Lya absentes, l'an dernier, lors de la remise des médailles.

SEANCE DU 4 MAI 2021

1. REFLEXIONS DIVERSES

Crédit d'un pumptrack :

G. Jouvhomme a présenté la proposition d'une société. Une proposition très appréciée par les jeunes élus mais le coût est très élevé.

D'autres devis sont en cours.

Ce genre de projet peut être subventionné donc le projet reste d'actualité.

Crédit de trottoirs, de ralentisseurs :

G. Jouvhomme rappelle aux jeunes élus que le conseil municipal d'adultes va se pencher sur un plan de circulation dans le village. Les jeunes élus pourront être associés à cette réflexion.

Journée propre :

Au vu de la crise sanitaire et du temps qui passe très vite, des jeunes élus acceptent de reporter cette journée à la rentrée.

Certains font remarquer que notre village n'est pas si sale que ça. D'autres remarquent le manque de civisme d'adolescents qui laissent traîner leurs déchets sur le parking proche du city stade ou vers la cabane de l'étang.

Installation de poubelles dans le village :

Les jeunes élus décident, à l'unanimité, l'abandon de ce projet.

Installation de nichoirs : Intervention de Mathis GUEFFIER de Bièvre Isère Communauté.

M. GUEFFIER a présenté le parcours d'orientation qu'il est en train de mettre en place sur la zone de loisirs de Faramans. Ce parcours permettra de découvrir, par l'intermédiaire d'un jeu, la faune et la flore de cette zone. Il a découvert de nombreuses espèces d'oiseaux.

La Communauté de Communes accepte notre projet mais il ne peut pas s'intégrer dans le leur car celui-ci est déjà bien avancé mais il peut venir en complément.

Les élus proposent de commander des nichoirs pour un budget de 200 à 300€. Christine et Gérard se chargeront de la commande.

2. QUESTIONS DIVERSES

*Les panneaux de basket donnent satisfaction aux enfants.

*Des élus proposent d'acheter quelques ballons pour la récréation, autres que des ballons en mousse. Les élus acceptent l'idée à 8 voix pour et 1 voix contre. Christine et Gérard se chargeront de cette commande.

Informations diverses

1. Liste des professionnels de santé

Les professionnels de santé suivant sont présents à l'Espace de Santé d'Autimont (situé au 17, chemin de La Porte Bleue) :

Médecin généraliste BREDY :	04 74 54 25 17
Médecin généraliste CATTIN :	04 74 57 91 78
Soins infirmiers :	04 74 20 35 33
Kinésithérapeute :	04 74 59 36 10
Diététicien-Nutritionniste :	06 67 45 07 19
Orthophoniste :	06 71 41 76 66
Kinésiologue :	06 50 28 06 95
Psychologue-Psychothérapeute :	06 34 10 29 98
Pédicure-Podologue :	07 86 57 72 84
Ostéopathe :	06 43 14 94 58
Etiopathe :	06 51 55 50 73
Energéticienne (acupuncture) :	06 35 32 43 20
Réflexologue plantaire :	06 89 56 18 91
ADMR :	04 74 54 29 45

Le Cabinet dentaire (04 74 54 39 64) et la Pharmacie (04 74 54 27 06) sont restés dans leurs anciens locaux. L'Hypnothérapeute (06 52 38 33 51), la Coache de vie (06 88 51 23 43), la Masseuse bien être (0649703284) exercent dans le Pôle médecine douce localisé au 119, montée de l'église (ex cabinet de la kiné).

D'autre part, pendant cette période de Covid-19, Céline CARBONI en association avec le Cabinet infirmier réalisent des tests antigéniques dans le local médical communal de l'ex-maison RAMU. Pour bénéficier de ce test avec prélèvement naso-pharyngé, adressez-vous à la pharmacie (04 74 54 27 06).

De plus, les deux médecins généralistes et la pharmacie peuvent vacciner leurs patients.

Si vous connaissez d'autres professionnels de santé voulant s'installer à FARAMANS, contactez la Mairie.

2. Arrivée de nouveaux professionnels dans des bâtiments communaux

A compter du mois d'Août, un 3^{ème} médecin généraliste s'installera à la Maison de Santé.

En Septembre, une psychomotricienne va rejoindre les autres professionnels de santé.

Pour rappel, depuis le 1^{er} Mars 2021, tous les Vendredis après-midi, Mme Myrtille DANZO (architecte) est présente dans son local au 119, montée de l'église (ex-local de la kiné Céline CODURI). Vous pouvez la contacter au 06 67 60 92 89.

3. Locaux disponibles

Des locaux pouvant convenir pour l'installation d'un nouveau commerce, de professions libérales réglementées, de services, de médecins sont disponibles au centre bourg.

Si vous connaissez des candidats, adressez-vous à la Mairie : 04 74 54 22 97 mairie.faramans@gmail.com

4. Tarifs 2021

Une « coquille » s'est glissée lors du dernier compte-rendu du conseil municipal. Vous trouverez, ci-dessous, les tarifs officiels pour l'année 2021 :

- SALLE DES FETES :

- **PREAU** pour les cérémonies civiles (hors période scolaire) :

Caution préau : 310.00 €
Une journée : 100.00 €

- MATERIEL -

5.00 €

- PHOTOCOPIES

Public

Noir et blanc A4 : 0.20 €

Noir et blanc A3 : 0.35 €

Couleur : 1.00 €

Couleur A3 : 1.50 €

Associations

A4 : l'unité recto : les 10 : 1.00 €

Recto/verso : les 10 : 2.00 €

A3 recto : les 10 : 1.50 €

Recto/verso : les 10 : 3.00 €

Couleur A4 : les 10 : 6.00 €

Couleur A3 : les 10 : 9.00 € .

- FAX

- Réception : 0.25 €
- Réception couleur: 1.00 €
- Départ : 0.80 €
- + Unité : 0.15 €

- CARTES POSTALES : 0.50 €

- CONCESSIONS CIMETIERES OU EMPLACEMENT COLUMBARIUM

- 400.00 € une place pour 99 ans
- 230.00 € une place cinquantenaire
- 140.00 € une place trentenaire

- MARCHE 0.20€/ml / jour

5. Défibrillateur

Trois défibrillateurs sont mis à la disposition de la population :

- Un sous le porche, entre la maison RAMU et l'Espace de Santé d'Autimont.
- Un autre est situé devant l'accueil du Golf.
- Enfin, un autre est positionné vers les sanitaires Est du Camping.

6. Diverses souscriptions en lien avec la Fondation du patrimoine

La souscription pour la Restauration du clocher de l'église se poursuit.

De nouveaux dons ont été réalisés en ce début d'année.

Pour l'instant, **23 541 euros** ont été récoltés.

Pour prendre connaissance du projet ou faire un don :

www.fondation-patrimoine.org/les-projets/l-eglise-saint-joseph-de-faramans

Devant le succès de cette souscription, en lien avec l'Association du Patrimoine Religieux, une souscription est lancée pour la restauration du mur de soutien, en galets roulés, du parvis de l'église.

Pour prendre connaissance du projet ou faire un don :

www.fondation-patrimoine.org/les-projets/mur-de-soutenement-du-parvis-de-leglise-saint-joseph-de-faramans

Enfin, en lien avec la société de pêche locale La Fario des Eydoches, une souscription est lancée pour la réhabilitation du lavoir communal.

Pour prendre connaissance du projet ou faire un don :

www.fondation-patrimoine.org/les-projets/lavoir-communal-de-faramans

Ces trois chantiers vont débuter au 2nd semestre 2021.

Merci d'avance pour vos participations.

7. Marché hebdomadaire

Le Marché hebdomadaire, du Mardi matin, a lieu sur la Place du Tailleur.

Vous pouvez retrouver vos commerçants ambulants habituels :

- Primeur SAID,
- Traiteur THIEBAULT,
- Fromager MISTRULLI,
- Œufs MANGE,
- Chocolats PAGES,
- Ferme du SOZEA.

A compter du Mardi 1^{er} Juin, un poissonnier sera présent au Marché.

Ces professionnels complètent l'offre commerçante de FARAMANS :

- Bar-Jeux-Tabac-Presse-Relais colis-Point vert,
- Boucherie,
- Boulangerie,
- Livraison de repas à domicile,
- Pizzeria,
- Salon de coiffure.

Certains d'entre eux (Boucher, Boulanger, Coiffeuse, Livraison de repas) exercent dans des locaux appartenant à la commune. Leurs loyers permettent à la municipalité d'avoir une fiscalité maîtrisée.

Alors n'hésitez pas à franchir le pas, à participer au Marché hebdomadaire et à pousser la porte de nos commerçants et artisans.

8. Elections départementales et régionales

Elles auront lieu les 20 et 27 Juin 2021 (de 8h à 18h).

9. Informations sur l'urbanisme

Urbanisme :

Suite à de nombreux contrôles des services du cadastre, nous vous rappelons que toutes constructions ouvertes ou fermées de plus de 5m² doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

Ce manquement, outre le fait que c'est une infraction, pose problème lors de la vente puisque les vendeurs doivent faire toutes les régularisations avant de pouvoir finaliser le compromis.

De plus pour les constructions couvertes et closes, la taxe d'aménagement est due.

Afin de vous aider dans vos démarches, une notice, les Cerfas ainsi que des fiches explicatives se trouvent sur le site de la commune ainsi qu'à l'accueil de la mairie.

Définitions :

Surface de plancher : Il s'agit de la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment (art L 112 1). Les surfaces non closes telles que les balcons et les loggias ne sont pas prises en compte ainsi que les surfaces de stationnement donc les garages.

Surface taxable : La surface taxable est notamment utilisée pour le calcul de la taxe d'aménagement. La surface taxable est la somme des surfaces des planchers de chaque niveau clos et couvert d'une hauteur de plus 1,80 m.

Calcul : Surface des installations/aménagements x 767€ (valeur 2021) x 5 % (part communale) + Surface des installations/aménagements 767€ (valeur 2021) x 2,5 % (part départementale).

Abattement concernant la valeur forfaitaire de la surface de la construction de 50 % sur :

-Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors du champ d'application du PLAI,

- Les 100 premiers mètres carrés des locaux à usage d'habitation principale.

Piscine : Superficie de la piscine X 200 € X 5 % + Superficie de la piscine X 200 € X 2,5 %.

Pour vous aider dans vos démarches, 4 fiches explicatives sont disponibles en Mairie :

- + *J'agrandis ma maison ou Je construis une annexe accolée à la maison.*
- + *Je clôture ma propriété.*
- + *Je construis un bâtiment isolé (non collé à une construction existante).*
- + *Je construis une piscine.*

Rappel : Le changement de destination d'une surface construite (dépendance ou habitation) doit être déclaré en Mairie. En effet, en cas de contrôle par le service des impôts fonciers, le propriétaire peut être sanctionné par une forte amende.

Retrouvez toutes les informations communales sur www.faramans.fr

Le Conseil Municipal de FARAMANS



Où ?

Mairie de Faramans

Quand ?

Mercredi 30 juin

Quelle heure ?

8h30 - 11h30

Prise de rendez-vous :

Bossieu : 04 74 54 20 94

Faramans : 04 74 54 22 97

Penol : 04 74 54 22 95

et D'INFOS sur www.bievre-isere.com

Ce projet est porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
et cofinancé par l'Union Européenne



Covid-19 : ce qui devrait changer au 9 juin 2021

À compter du 9 juin 2021, un certain nombre de restrictions sont allégées :

- **couvre-feu décalé à 23h** ;
- **télétravail assoupli** ;
- **commerces, marchés couverts** : 4 m² par client ;
- **terrasses extérieures** : 100% de la capacité, tables de 6 maximum ;
- **réouverture des cafés restaurants en intérieur** : jauge de 50%, tables de 6 maximum ;
- **musées** : 4 m² par visiteur ;
- **cinémas, salles des fêtes, chapiteaux** : 65% de l'effectif, jusqu'à 5 000 personnes par salle, avec un pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.

Le calendrier des réouvertures :

Pour retrouver une vie normale, le Gouvernement opte pour une réouverture progressive des lieux recevant du public :

- **lieux de culte, mariages ou pacs (cérémonies)** : 1 emplacement sur 2 ;
- **cérémonies funéraires** : 75 personnes ;
- **enseignement supérieur** : 50% de l'effectif jusqu'à la rentrée de septembre ;
- **spectateurs dans établissements sportifs extérieurs (stades) ou couverts (piscines)**:
 - pour les spectateurs : 65% de l'effectif, jusqu'à 5 000 personnes et avec un pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes ;
 - pour les pratiquants : publics non prioritaires jusqu'à 50% de l'effectif ;
- **réouverture des salons et foires** : 50% de l'effectif, jusqu'à 5000 personnes et avec un pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes ;
- **festivals de plein air assis** : jauge de 65% jusqu'à 5 000 personnes et avec un pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes ;
- **rassemblements de plus de 10 personnes** interdits dans l'espace public, sauf visites guidées ;
- **thermalisme** : 100% de l'effectif ;
- **casinos** : 50% de l'effectif et avec un pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes ;
- **bibliothèques** : 1 siège sur deux ;
- **parcs zoologiques en plein air** : 65% de l'effectif ;
- **danse** : reprise pour les majeurs, sans contacts, 35% de l'effectif ;
- **activités sportives de plein air** : 25 personnes, reprise des sports avec contact ;
- **compétitions sportives de plein air** : pour les pratiquants amateurs, 500 personnes.